

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 321 629
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 87810777.0

(51) Int. Cl.⁴: **A44C 9/00 , A44C 5/00**

(22) Date de dépôt: 23.12.87

(43) Date de publication de la demande:
28.06.89 Bulletin 89/26

(71) Demandeur: **PREMIERE DE TABBAH SA**
Route de Beaumont 4
CH-1700 Fribourg(CH)

(94) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

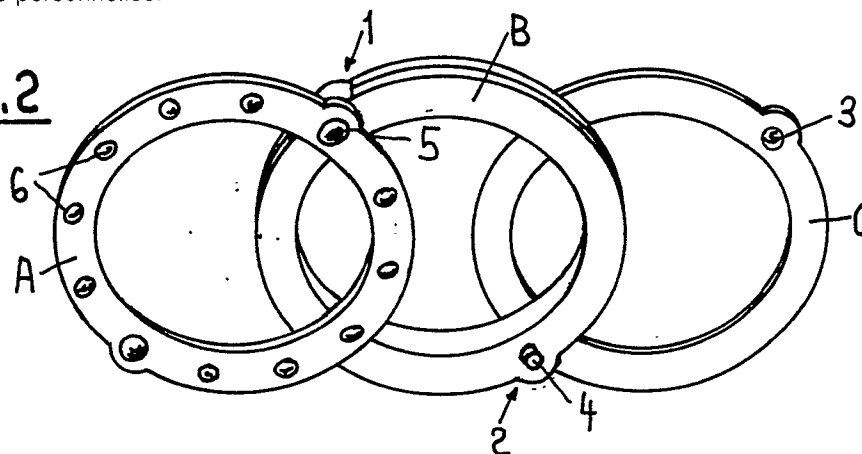
(72) Inventeur: **Méjias, André**
34, route de Blonay
CH-1800 Vevey(CH)

(74) Mandataire: **Steiner, Martin et al**
c/o **AMMANN INGENIEURS-CONSEILS EN**
PROPRIETE INTELLECTUELLE SA BERNE
Schwarztorstrasse 31
CH-3001 Bern(CH)

(54) **Pièce de bijouterie.**

(57) La bague comprend trois anneaux fermés (A,B,C) et des articulations (1,2) reliant entre eux les anneaux d'une paire (A-B;C-B) et permettant un déplacement relatif par rotation des anneaux de chaque paire. En condition assemblée ou portée de la bague, les anneaux sont verrouillés par des creusures (3) à la face latérale intérieure plane des anneaux extérieurs (A,C) dans lesquelles s'engagent à cran les extrémités des axes (4) des articulations (1,2) dépassant des faces latérales planes de l'anneau intérieur (B). Les faces latérales intérieures planes des anneaux extérieurs (A,C) et les faces latérales planes de l'anneau intérieur (B) peuvent porter des inscriptions personnelles.

FIG.2



EP 0 321 629 A1

PIECE DE BIJOUTERIE

La présente invention concerne une pièce de bijouterie, notamment bague ou bracelet, formée d'éléments annulaires normalement juxtaposés.

Les bagues habituellement disponibles sur le marché sont généralement d'une seule pièce et elles ne peuvent être personnalisées que par une inscription à leur surface intérieure ou extérieure, ce genre de personnalisation étant plus ou moins standard. Il existe aujourd'hui un besoin pour la création d'une pièce de bijouterie de conception originale, susceptible d'une personnalisation plus individuelle que celle des objets existants. Le but de la présente invention est donc de réaliser une pièce de bijouterie telle que bague, bracelet ou similaire de conception originale et facile à personnaliser. Pour atteindre ce but, la pièce de bijouterie selon l'invention est réalisée comme décrit dans la revendication 1.

La pièce de bijouterie selon l'invention est originale en ce qu'elle comprend des éléments de forme annulaire qui sont juxtaposés en condition portée ou assemblée de la pièce de bijouterie et qui sont connectés entre eux par des moyens permettant un déplacement relatif de ces éléments dans leur plan. Dans la condition déployée, c'est-à-dire lorsque les éléments sont déplacés l'un par rapport à l'autre dans leur plan, des inscriptions apportées sur leurs faces latérales planes deviennent visibles, ce qui contribue à une personnalisation individuelle de la pièce de bijouterie. Ces inscriptions peuvent bien entendu être choisies à volonté par le propriétaire de la pièce de bijouterie et elles peuvent être apportées sur les éléments par toute méthode adéquate, par exemple par gravure.

L'invention va être décrite plus en détail ci-après à l'aide de la description de deux bagues prises comme exemples d'exécution de l'invention.

La figure 1 montre une bague en condition assemblée selon une première forme d'exécution de l'invention,

La figure 2 montre la bague de la figure 1 en condition déployée,

La figure 3 est une coupe à travers une articulation des anneaux,

La figure 4 montre une bague en condition assemblée selon une deuxième forme d'exécution de l'invention,

La figure 5 montre la bague de la figure 4 en condition déployée, et

La figure 6 est une coupe à travers une articulation des anneaux.

Les figures 1 à 3 montrent que la bague selon

la première forme d'exécution de l'invention est formée de trois anneaux A, B et C, ce nombre n'étant pas limitatif. En effet, pour respecter le concept inventif, la bague doit être formée d'au moins deux anneaux, mais elle peut en comporter plus que trois. Il est visible que les anneaux sont articulés l'un à l'autre par paires. Ainsi, les anneaux A et B sont articulés en 1 et les anneaux B et C sont articulés en 2. Pour maintenir les anneaux juxtaposés dans la condition assemblée de la bague, des moyens de verrouillage sont prévus. Ces moyens sont une creusure 3 à la surface latérale intérieure de l'anneau A dans laquelle s'engage à cran l'extrémité dépassante de l'axe 4 de l'articulation 2. La figure 2 montre l'extrémité dépassante de l'axe 4 de l'articulation 1 qui s'engage à cran dans une creusure située à la surface latérale intérieure de l'anneau C, à l'opposé de la goutte 5. L'axe des articulations est parallèle à celui des anneaux. Ce qui précède montre que les anneaux sont articulés et verrouillés relativement l'un à l'autre par paires. Chaque articulation permet un déplacement relatif par rotation des anneaux d'une paire. Les anneaux extérieurs A et C comportent des faces latérales intérieures planes avec une creusure de verrouillage 3. Ces faces intérieures peuvent être utilisées, si désiré, pour porter des inscriptions de caractère personnel, ces inscriptions n'étant visibles que dans la condition déployée de la bague. Les faces latérales extérieures des anneaux extérieurs A et C peuvent comporter des motifs ou éléments décoratifs tels que des gouttes 6. L'anneau intérieur B comporte deux faces latérales planes desquelles dépassent les extrémités des axes 4 des articulations 1 et 2, extrémités qui s'engagent à cran dans les creusures 3. Les faces latérales de l'anneau B peuvent aussi comporter des inscriptions de caractère personnel. De manière générale, la bague peut comporter plus de trois anneaux, tous les anneaux intérieurs (tels que B en fig.2) ayant deux faces planes susceptibles de porter des inscriptions et les anneaux extérieurs (tels que A et C en fig.2) ayant une face intérieure plane susceptible de porter des inscriptions et une face externe susceptible de recevoir des éléments ou motifs décoratifs.

On remarque en fig.2 que les articulations 1 et 2 se trouvent aux extrémités d'un diamètre de l'anneau central B. Cette disposition n'est toutefois pas obligatoire, une distance angulaire différente de 180° entre les articulations 1 et 2 étant aussi possible. Enfin, les figures 1 et 2 montrent que les épaisseurs des anneaux peuvent être différentes. Dans l'exemple illustré, l'anneau central B est plus épais que les anneaux extérieurs A et C.

Les figures 4 à 6 montrent une bague selon une deuxième forme d'exécution de l'invention, cette bague étant relativement similaire à celle de la première forme d'exécution. Comme dans l'exemple précédent, la bague comprend trois anneaux D, E et F, ces anneaux étant articulés l'un à l'autre par paires. Ainsi, l'anneau D est articulé en 7 à l'anneau E et l'anneau F est articulé en 8 à l'anneau E. Les figures 4 et 5 montrent que les articulations 7 et 8 des paires d'anneaux respectives D-E et E-F ne sont pas disposées selon un diamètre de l'anneau E comme dans l'exemple précédent. Dans la deuxième forme d'exécution, les anneaux ne sont pas fermés et ils sont articulés entre eux à une de leurs extrémités. Pour maintenir assemblés les anneaux juxtaposés selon fig.4, des moyens de verrouillage sont prévus. Ces moyens sont une creusure 9 prévue à l'extrémité libre des anneaux D et F, sur les faces latérales intérieures planes de ces derniers, la creusure s'engageant à cran avec l'extrémité de l'axe 4 de chaque articulation 7 ou 8 dépassante de la face latérale correspondante de l'anneau E. Comme dans l'exemple précédent, les faces latérales intérieures planes des anneaux extérieurs D et F ainsi que les deux faces latérales planes de l'anneau intérieur E peuvent comporter des inscriptions personnelles choisies par le propriétaire de la pièce de bijouterie. En outre, et comme précédemment, les anneaux peuvent être de différentes épaisseurs. Dans l'exemple illustré, l'anneau intérieur E est plus épais que les anneaux extérieurs D et F. Le nombre d'anneaux est au minimum de deux mais il peut être plus grand que trois.

L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits. En particulier, des bagues ou bracelets comportant deux anneaux ou plus que trois sont possibles. Dans la première forme d'exécution, la distance angulaire entre les articulations 1 et 2 sur l'anneau B peut être différente de 180° . Les anneaux peuvent être en matériaux différents, de différentes couleurs et comporter des éléments ou motifs décoratifs à leur périphérie ou à leur face latérale extérieure dans le cas des anneaux extérieurs.

Revendications

1. Pièce de bijouterie, notamment bague ou bracelet, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins deux éléments (A,B,C;D,E,F) de forme généralement annulaire juxtaposés et couplés entre eux par des moyens (1,2;7,8) permettant un déplacement relatif desdits éléments dans leur plan.

2. Pièce de bijouterie selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments sont des anneaux fermés (A,B,C) et que les moyens de couplage sont des articulations (1,2) prévues dans la

largeur des anneaux (A,B,C) avec leur axe (4) parallèle à celui de ces derniers, chaque articulation (1,2) permettant un déplacement relatif par rotation des anneaux d'une paire.

3. Pièce de bijouterie selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle est formée de deux anneaux extérieurs (A,C) et d'un anneau intérieur (B), ces trois anneaux déterminant deux paires (A-B;C-B) d'anneaux comprenant chacune un des anneaux extérieurs (A,C) et l'anneau intérieur (B), les articulations (1,2) de chaque paire étant décalées angulairement à la circonférence de l'anneau intérieur (B).

4. Pièce de bijouterie selon la revendication 3, caractérisée en ce que le décalage angulaire des articulations (1,2) à la circonférence de l'anneau intérieur est de 180° .

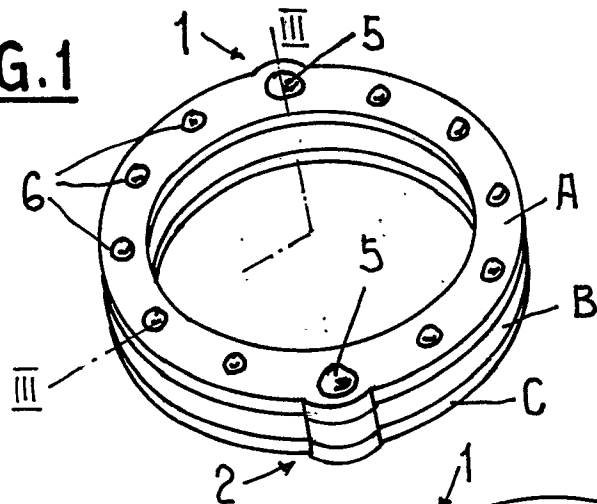
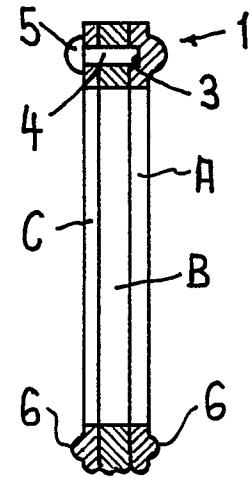
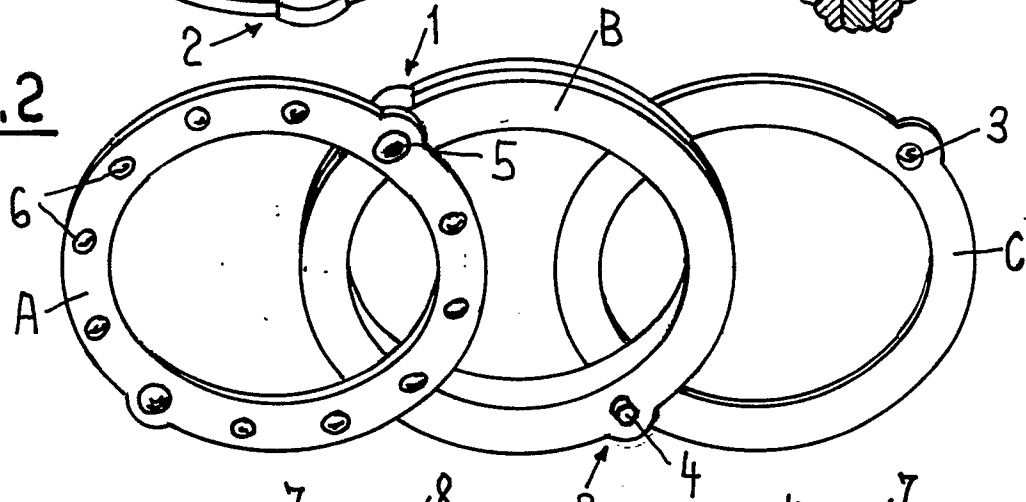
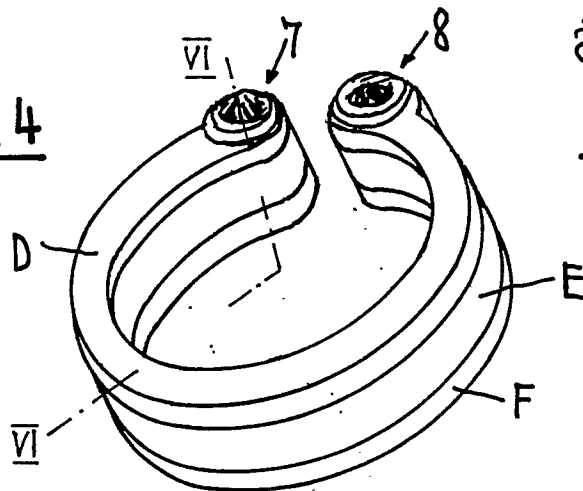
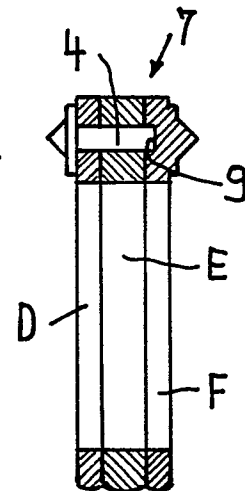
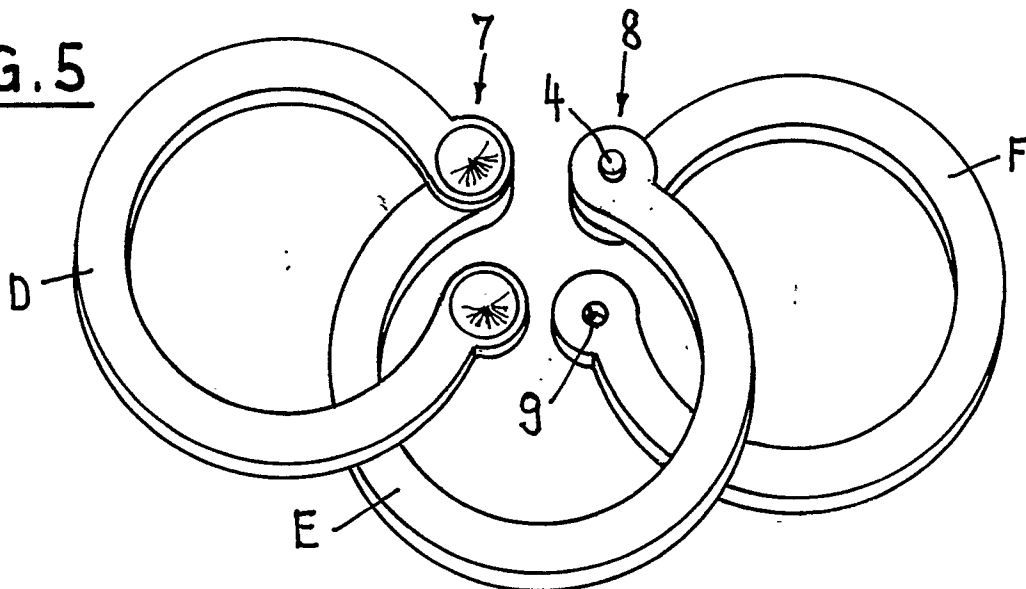
5. Pièce de bijouterie selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments sont des anneaux ouverts (D,E,F) et que les moyens de couplage sont des articulations (7,8) prévues aux extrémités des anneaux (D,E,F) avec leur axe (4) parallèle à celui de ces derniers, chaque articulation (7,8) permettant un déplacement relatif par rotation des anneaux d'une paire (D-E;F-E).

6. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'en condition assemblée des anneaux (figs.1,4), ces derniers sont verrouillés par des creusures (3) sur les faces latérales intérieures des anneaux extérieurs (A,C;D,F) dans lesquelles s'engagent à cran les extrémités des axes (4) des articulations (1,2;7,8) dépassant des faces latérales des anneaux intérieurs (E).

7. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'elle comporte plus de trois éléments.

8. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les anneaux (A,B,C;D,E,F) sont de différents matériaux, différentes épaisseurs, différentes largeurs et/ou différentes couleurs.

9. Pièce de bijouterie selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que les faces latérales intérieures planes des anneaux extérieurs (A,C;D,F) et les faces latérales planes des anneaux intérieurs (B,E) sont susceptibles de porter des inscriptions.

FIG. 1**FIG. 3****FIG. 2****FIG. 4****FIG. 6****FIG. 5**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	CH-A- 311 336 (D. MOROZZI) * En entier * ---	1,2,4,7	A 44 C 9/00 A 44 C 5/00
X	FR-A- 577 308 (G. GARNON) * Page 1, lignes 1-16,31-56; figures *	1,9	
A	---	3	
X	DE-U-7 422 626 (E.W. SCHREIBER) * Page 3, les 2 derniers alinéas; pages 4,5; figures *	1,2,6,8	
A	-----	3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 44 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-08-1988	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			